

APPEL À CANDIDATURES
BORDEAUX // LOS ANGELES
F.L.A.R.E (France Los Angeles Residency Exchange)

Objet

La Ville de Bordeaux - Direction Générale des Affaires Culturelles - et l'Institut français lancent un appel à candidatures destiné à favoriser le développement et le travail de créateurs français à Los Angeles et américains en France, en partenariat avec le Arts Council de Los Angeles et le Service Culturel du Consulat Général de France à Los Angeles.

Le lauréat français bénéficiera d'une résidence à Los Angeles pour une durée de 60 jours consécutifs, entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2012, afin de développer son projet.

La galerie non commerciale Laxart à Los Angeles est partenaire du programme.

Disciplines concernées :

Arts plastiques (tout médium et toutes pratiques confondues).

Seront privilégiés les projets qui prendront en compte des thématiques communes à Bordeaux et à Los Angeles (architecture, interface ville-port, environnement, confrontation espace urbain / espace littoral, dynamique entre histoire et contemporain...).

Chaque résidence comprend

- La mise à disposition d'un atelier individuel
- La mise à disposition d'un logement meublé
- Une allocation forfaitaire de séjour de 5.000 euros pour les 60 jours de la résidence ;
- Un aller-retour en classe économique de la ville de résidence en France à Los Angeles.

Dates

Les séjours se dérouleront sur 60 jours consécutifs entre le **1^{er} octobre et le 30 novembre 2012**.

En aucun cas les séjours ne peuvent être fractionnés.

Les candidats admis à participer doivent remplir les conditions suivantes

- être nés à Bordeaux ou dans l'agglomération ou résider à Bordeaux ou dans son agglomération depuis 2 ans minimum à la date de remise du projet ou être sous contrat avec une galerie d'art contemporain installée à Bordeaux.
- justifier d'un parcours professionnel d'au moins 5 ans incluant la production d'œuvres, des expositions dans des espaces artistiques identifiés (musées, galeries, centres d'art...);
- présenter un projet nécessitant un atelier ;
- avoir achevé leurs études ;
- parler anglais ;
- s'engager à se libérer de leurs activités professionnelles durant toute la période de séjour.

Aucune limite d'âge n'est requise.

Le règlement complet de l'appel à candidatures est disponible sur les sites de la Ville de Bordeaux : www.bordeaux.fr et de l'Institut Français : www.institutfrancais.com

Constitution du dossier de candidature

1. Dossier artistique

Rédigé en français et en anglais, il doit comprendre :

- un curriculum vitae ;
- une note de 5 pages maximum présentant la motivation du séjour, le projet et le protocole de travail envisagé ;
- des documents visuels : une dizaine de reproductions maximum de travaux représentatifs des œuvres et du parcours de l'artiste (légende comportant titre, nom(s) et prénom(s) de l'auteur, année, médium et dimensions des œuvres), un descriptif sur chacune de ces œuvres ; des vidéos ; des textes publiés et des articles de presse.

2. Pièces administratives

- une déclaration sur l'honneur attestant que l'artiste est le seul auteur des œuvres représentées dans le dossier artistique ;
- un justificatif de domicile ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité (voir ci-dessous).

Les candidats seront présélectionnés par un comité artistique constitué des représentants de la Ville de Bordeaux, de membres de l'Institut Français, des structures artistiques partenaires, ainsi que de professionnels extérieurs invités.

La sélection finale sera opérée par le comité artistique réuni à Los Angeles.

Date limite de remise des dossiers

Jusqu'au 15 mai 2012 inclus

Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

[Télécharger le formulaire de candidature et le règlement](#)

Contacts

Ville de Bordeaux :

Cécile CANO / Direction du Développement et de l'action artistique

Courriel : c.cano@bordeaux.fr

Tél : 05 24 57 53 05 / 06 20 33 14 81

Institut Français :

Glenda Laporte / Pôle Résidences

Courriel : glenda.laporte@institutfrancais.com

Tél : 01 53 63 83 32

Les résultats seront communiqués sur les sites suivants : www.bordeaux.fr et www.institutfrancais.com courant juin (règlement disponible sur les mêmes sites).

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

